

Délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 28 juin 2019

**Quartier du Wacken : réaménagement des rues Louis Pasteur à Schiltigheim,
Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger-Valentin à Strasbourg -
Lancement d'une concertation préalable avec le public.**

I. Rappel du contexte de l'opération

Par délibération en date du 22 octobre 2012, la Ville de Strasbourg a décidé de réaliser le projet de Quartier d'affaires international (QAI), inscrit dans la feuille de route stratégique Strasbourg Eco 2020. La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont fixés comme objectifs de consolider les fonctions européennes de Strasbourg et d'offrir des espaces adaptés pour les fonctions tertiaires supérieures sur un site exceptionnel, le Wacken, en articulation entre le quartier des Institutions européennes, l'actuel « quartier des banques », le pôle de la rencontre économique (Palais de la musique et des congrès - PMC et futur Parc des expositions - PEX) et le centre-ville historique de Strasbourg.

L'ensemble de ces projets, au cœur d'un quartier en pleine mutation, nécessite des adaptations de la trame viaire, y compris au bénéfice des modes actifs. De nouveaux aménagements de l'espace public sont ainsi nécessaires pour accompagner la réalisation de ces projets et assurer les interconnexions. La transition urbaine s'opère suivant un calendrier compatible avec celui du QAI.

Or, l'engouement et la commercialisation rapide du QAI - désormais connu sous l'appellation « Archipel » - ont conduit la Ville de Strasbourg à accélérer et à anticiper la réalisation d'une nouvelle opération au Nord du boulevard de Dresde. Le principe de l'aménagement d'« Archipel 2 » a ainsi été acté par délibération de la Ville de Strasbourg en date du 25 septembre 2017.

A l'échéance de ce nouveau projet, les études de trafic réalisées dans le cadre du réaménagement de l'ensemble du secteur du Wacken indiquent que la mise à 2x2 voies des rues Frédéric-Guillaume Raiffeisen (anciennement rue du Wacken) et Jean Wenger-Valentin sera nécessaire. Après la réalisation de la liaison routière entre l'ancienne A 350 et la rue Fritz Kieffer (rue Alice Mosnier) réalisée dans le cadre du QAI, ce nouveau projet répondra aux besoins de déplacements générés par la mise en œuvre des opérations d'aménagement et d'urbanisation du secteur du Wacken, dans leur globalité.

La présente délibération doit permettre d'initier ce projet d'aménagement routier. Son objet est d'autoriser le lancement d'une concertation préalable avec le public au titre des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme et d'en fixer les objectifs et les modalités.

II. Objectifs du projet

Le quartier du Wacken est aujourd'hui un secteur stratégique en matière de développement urbain, notamment au travers du quartier Archipel et de projets d'équipements emblématiques tels que le PMC, le PEX ou encore le théâtre du Maillon. Ce quartier accueillera de nombreuses activités tertiaires, mais comprendra également des logements ainsi que des commerces et des services de proximité. Il convient ainsi de garantir une desserte efficace de ce nouveau quartier.

Les études déjà menées en matière de circulation prévoient, à moyen terme en l'absence d'aménagement, une augmentation des flux liés à l'urbanisation et des remontées de files sur les rues Louis Pasteur à Schiltigheim, Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger-Valentin à Strasbourg. Les principales conclusions de ces études recommandent ainsi leur mise à 2x2 voies afin de fluidifier la circulation actuelle et d'anticiper l'augmentation future du trafic.

Par ailleurs, le réaménagement de ce linéaire de rues, d'environ 550 m, devra permettre de renforcer la circulation des modes actifs de déplacement, en aménageant des pistes cyclables et des trottoirs. Le projet permettra également de lutter contre le stationnement sauvage qui entrave la bonne circulation des piétons et des cyclistes.

Outre l'augmentation de la capacité de la rue, le projet visera à améliorer le fonctionnement des différents carrefours existants : carrefour Louis Pasteur / Pierre Mendes-France (au niveau du P+R Rives de l'Aar), carrefour Frédéric-Guillaume Raiffeisen / Jean Wenger-Valentin et carrefour Jean Wenger-Valentin / Dresde / Schutzenberger.

De plus, la collectivité envisage une desserte d'Archipel 2 via le chemin du Wacken. Un nouveau carrefour franchissant la plateforme du tramway (ligne B) permettrait alors de desservir idéalement ce nouveau quartier pour les automobilistes venant de l'Ouest. Son fonctionnement restera cependant à confirmer, notamment en raison de la proximité du carrefour avec l'avenue Schutzenberger et des contraintes liées au tramway.

Le projet veillera à composer avec certaines caractéristiques majeures du secteur :

- la plateforme du tramway (ligne B) en partie centrale,
- l'alignement de platanes remarquables au Nord,
- les accès aux banques, à l'hôtel de Région et aux autres riverains.

La conservation du patrimoine arboré sera recherchée afin de protéger la trame verte existante. Ainsi, l'acquisition de foncier pour permettre l'élargissement de la chaussée sera plutôt à privilégier sur les espaces privés jouxtant le projet.

Les travaux envisagés porteraient donc sur les ouvrages suivants :

- doublement des voies de circulation sur les rues Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger-Valentin,
- prise en compte des modes actifs de déplacement (cyclistes, piétons),
- modification des carrefours Pasteur / Pierre Mendès France (P+R Rives de l'Aar) et Jean Wenger-Valentin / Dresde / Schutzenberger (en face du nouveau théâtre du Maillon) afin d'intégrer le doublement des voies de circulation,
- aménagement d'un nouveau carrefour pour permettre l'entrée au chemin du Wacken directement depuis l'Ouest, intégrant une nouvelle traversée de la plateforme du tramway,
- traitement des limites séparatives des parcelles privées impactées par le projet, avec la restitution des accès, des usages, des espaces verts, des parkings...

A ce stade, ce projet est évalué à environ 2 M€ TTC (montants études et travaux de voirie uniquement), hors acquisitions foncières et travaux à prévoir sur les parcelles privées pour le rétablissement des nouvelles limites séparatives, la restitution des accès, des usages, des espaces verts, des parkings, etc... Ces travaux complémentaires ne pourront être évalués et précisés qu'une fois le projet de voirie défini, en lien avec les propriétaires concernés, par rapport aux usages actuels et aux impacts réels du projet.

III. Modalités d'organisation de la concertation préalable avec le public

Le réaménagement des rues Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger-Valentin implique la réalisation d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 M€ TTC dans une partie urbanisée de la commune. Il est donc demandé au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg d'approuver le lancement d'une concertation préalable au titre des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme au vu des objectifs définis et d'en préciser les modalités permettant au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler ses observations et propositions.

Il est proposé la mise en œuvre de cette concertation selon les modalités suivantes :

- la présentation des objectifs et des caractéristiques du projet de réaménagement ainsi que le fonctionnement de la concertation seront détaillés dans une plaquette d'information, des panneaux d'exposition et une page web sur le site internet de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (www.strasbourg.eu) et sur le site internet de la mairie de Schiltigheim (www.ville-schiltigheim.fr).
- les panneaux d'exposition seront installés sur la durée de la concertation au Centre Administratif et en mairie de Schiltigheim.
- des permanences en différents lieux seront organisées par les agents du service compétent pour expliquer le projet de vive voix au public : 3 permanences au Centre Administratif et 1 en mairie de Schiltigheim, réparties sur la durée de la concertation.
- le public pourra formuler ses observations et propositions dans les registres d'expression déposés au Centre Administratif et en mairie de Schiltigheim, par courriel et par courrier.
- la tenue de la concertation sera relayée par voie presse, d'affichage, grâce à la distribution d'une communication toutes boîtes aux lettres sur le secteur et par internet.

L'organisation de la concertation est prévue sur la période du 9 septembre au 11 octobre 2019 inclus.

A l'issue de cette phase de concertation, une nouvelle délibération en arrêtera le bilan. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique, s'il y a lieu.

IV. Poursuite de l'opération : bilan et préparation du marché de maîtrise d'œuvre

Une consultation de maîtrise d'œuvre sera réalisée pour ce projet soumise aux dispositions du Code de la commande publique. Le cahier des charges qui servira de document programme pour la maîtrise d'œuvre de cette opération sera établi après approbation du bilan de la concertation, au vu de ses conclusions et des enseignements tirés.

Une procédure d'évaluation environnementale sera éventuellement nécessaire, après saisine de l'autorité environnementale pour un « examen au cas par cas », en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement.

Le calendrier indicatif envisagé pour l'opération est le suivant :

- 2019 : Bilan de la concertation préalable et prise de contact avec les partenaires du projet (banques, hôtel de Région ...) ;
- 2020 : Désignation d'un maître d'œuvre et engagement des études ;
- 2020 : Saisie d'un examen « cas par cas » de l'autorité environnementale sur la nécessité d'une étude d'impact ;
- 2021 : Eventuelle enquête publique, en fonction de la décision de l'autorité environnementale et des acquisitions à réaliser ;
- 2021 : Obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet (déclaration de projet et Direction d'utilité publique le cas échéant, dossier STRMTG), acquisitions foncières par voie amiable ou par expropriation ;
- A partir de fin 2021 : Travaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'avis de la Commission Thématique
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré,
décide*

en application des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'Urbanisme :

- 1. d'engager la procédure de concertation préalable avec le public concernant le réaménagement des rues Louis Pasteur à Schiltigheim, Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger - Valentin à Strasbourg, quartier du Wacken, dont les objectifs assignés sont les suivants :*

- fluidifier la circulation actuelle du quartier du Wacken et anticiper l'augmentation future du trafic ;
- améliorer la desserte du quartier Archipel et des différents équipements existants ou à réaliser (PMC, théâtre du Maillon, PEX,...) ;
- renforcer la circulation des modes actifs, avec un meilleur partage de la voirie et un aménagement dissuasif pour le stationnement sauvage ;
- améliorer le fonctionnement des différents carrefours existants.

les travaux envisagés porteraient sur les ouvrages principaux suivants, explicités dans la présente délibération :

- doublement des voies de circulation sur les rues Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger-Valentin ;
- prise en compte des modes actifs de déplacement (cyclistes, piétons) ;
- modification des carrefours Louis Pasteur / Pierre Mendes-France (P+R Rives de l'Aar) et Jean Wenger - Valentin / Dresde / Schutzenberger (en face du nouveau théâtre du Maillon) afin d'intégrer le doublement des voies de circulation ;
- aménagement d'un nouveau carrefour pour permettre l'entrée au chemin du Wacken directement depuis l'Ouest, intégrant une nouvelle traversée de la plateforme du tramway,
- traitement des limites séparatives des parcelles privées impactées par le projet, avec la restitution des accès, des usages, des espaces verts, des parkings.

2 de définir les modalités de concertation ainsi qu'il suit :

- la présentation des objectifs et des caractéristiques du projet de réaménagement ainsi que le fonctionnement de la concertation seront détaillés dans une plaquette d'information, des panneaux d'exposition et une page web sur le site internet de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (www.strasbourg.eu) et sur le site internet de la mairie de Schiltigheim (www.ville-schiltigheim.fr) ;
- les panneaux d'exposition seront installés sur la durée de la concertation au Centre Administratif et en mairie de Schiltigheim ;
- des permanences en différents lieux seront organisées par les agents du service compétent pour expliquer le projet de vive voix au public : 3 permanences au Centre Administratif et 1 en mairie de Schiltigheim, réparties sur la durée de la concertation ;
- le public pourra formuler ses observations et propositions dans les registres d'expression déposés au Centre Administratif et en mairie de Schiltigheim, par courriel et par courrier ;
- la tenue de la concertation sera relayée par voie presse, d'affichage, grâce à la distribution d'une communication toutes boîtes aux lettres sur le secteur et par internet.

la période de concertation est prévue du 9 septembre au 11 octobre 2019 :

- d'imputer les dépenses relatives à cette opération sur l'autorisation de programme 2016 AP0175 – Programme 912 : Wacken Europe.

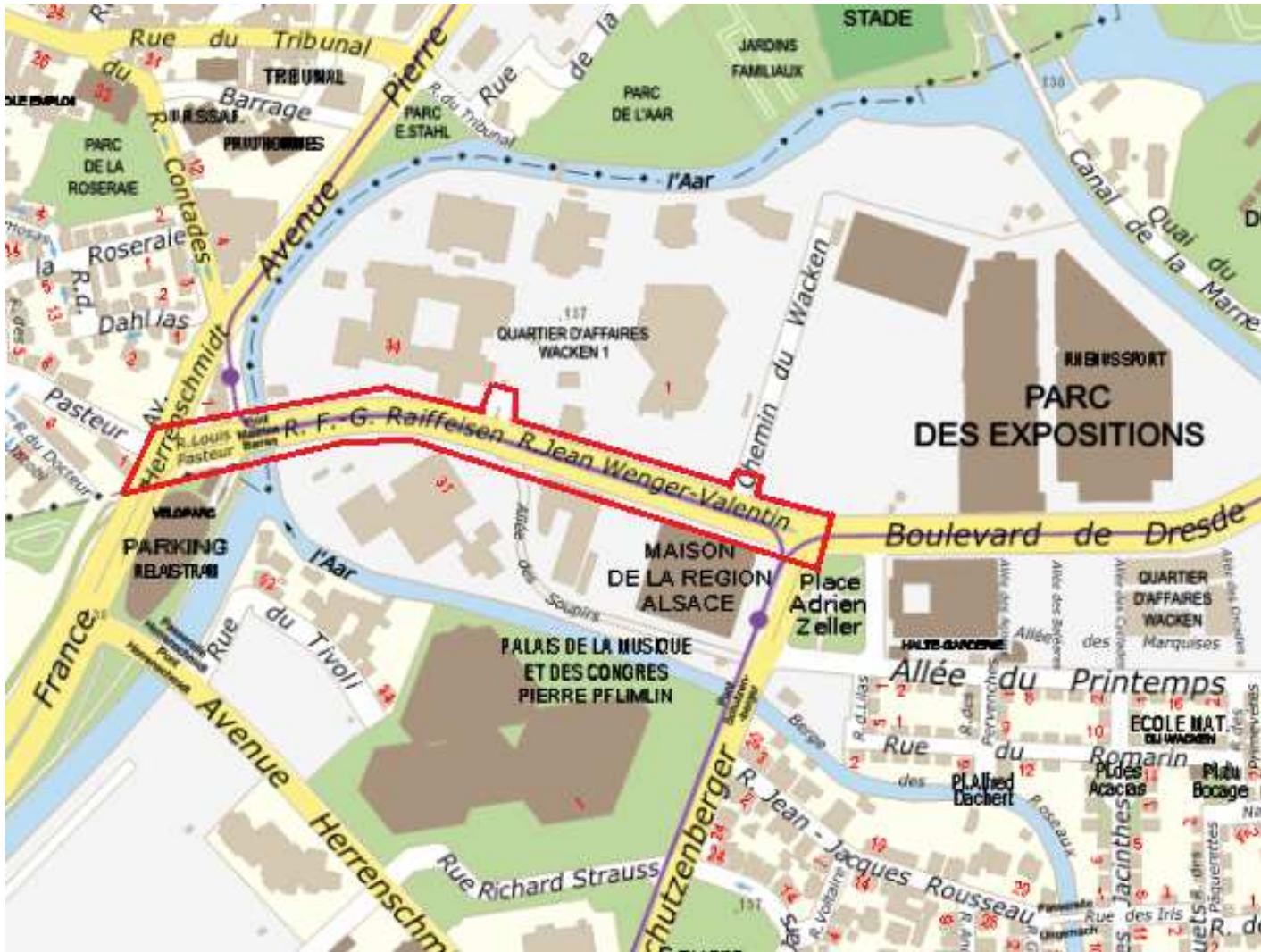
charge

le Président et ou son-sa représentant-e de mettre en œuvre cette concertation selon les modalités précédemment définies.

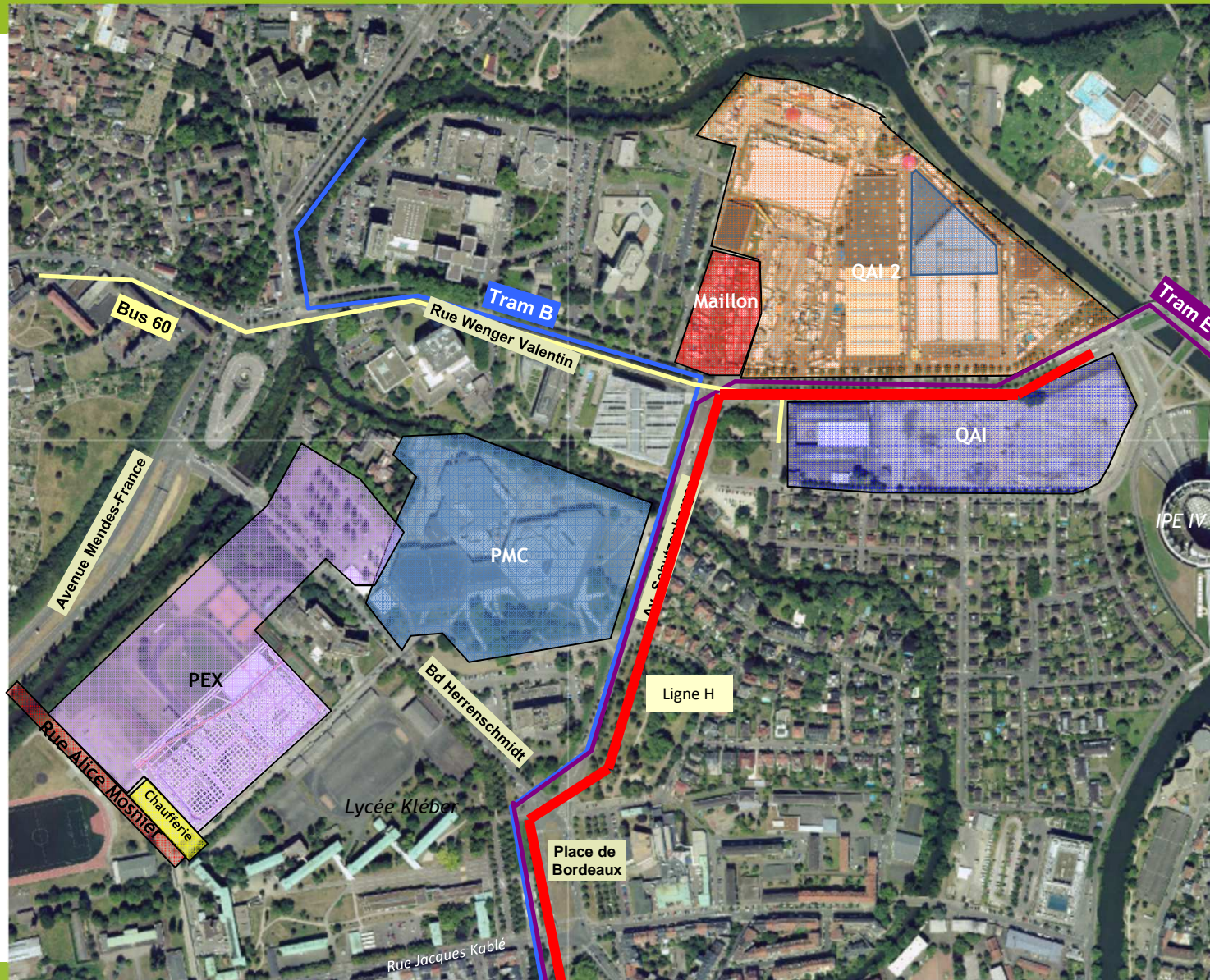
**Adopté le 28 juin 2019
par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 2 juillet 2019**

Annexe : Plan de situation



Projet Wacken Europe



Quartier du Wacken : réaménagement des rues Louis Pasteur à Schiltigheim, Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger-Valentin à Strasbourg - Lancement d'une concertation préalable avec le public.

Pour

60

BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, BULOUBéatrice, BUR-Yves, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DREYER-Nicole, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

1

DAMBACH-Danielle

Abstention

12

BARSEGHIAN-Jeanne, WERLEN-Jean, BUCHMANN-Andrée, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, KELLER-Fabienne, HENRY-Martin, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, SPLET-Antoine, SCHAETZEL-Françoise, VETTER-Jean-Philippe

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 28 JUIN 2019 – Point n° 29

Quartier du Wacken : réaménagement des rues Louis Pasteur à Schiltigheim, Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger-Valentin à Strasbourg - Lancement d'une concertation préalable avec le public.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 60

Contre : 1 (*)

Abstention : 12

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) M. HENRY s'est trompé pour le vote de Mme DAMBACH dont il a la procuration : il s'agit d'une abstention et non d'un vote contre.